

# *Gilles Jeannot, Simon Cottin-Marx, La privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public, Éditions Raisons d'agir, 2022, 171 p.*

**Jacques Chevallier**

DANS **REVUE FRANÇAISE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE** 2022/2 (N° 182), PAGES 636 À 638  
ÉDITIONS **INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC**

ISSN 0152-7401

DOI 10.3917/rfap.182.0291

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2022-2-page-636.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Institut national du service public.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Gilles Jeannot, Simon Cottin-Marx, *La privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public*, Éditions Raisons d'agir, 2022, 171 p.**

Toujours plus évident, l'impact de la révolution numérique sur les services publics comporte deux faces, potentiellement contradictoires. D'une part, le passage des services publics à l'ère du numérique est censé produire des services de meilleure qualité, nourris par la collecte massive de données et les ressources de l'intelligence artificielle, et prenant mieux en compte les attentes des usagers : mise au cœur des différents programmes de réforme de l'État, la numérisation apparaît comme un moyen de conforter la place du service public, en améliorant son efficacité. D'autre part, la révolution numérique a généré une nouvelle économie, illustrée notamment par l'essor des plateformes en ligne : mettant directement en contact fournisseurs et clients d'informations, biens et services, celles-ci contribuent à saper la position occupée par les services publics et poussent à la redéfinition de leurs contours. Le Conseil d'État n'hésitait pas en 2017 (*Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'« ubérisation »*) à évoquer « les conséquences disruptives pour le service public de l'émergence des plateformes numériques qui le concurrencent directement », la floraison de services privés en ligne laissant entrevoir la perspective d'un « État-service, peau de chagrin ».



C'est à ce second aspect qu'est consacré l'ouvrage de Gilles Jeannot et Simon Cottin-Marx : la prise en charge par des entreprises de l'économie numérique de fonctions qui étaient historiquement réservées au secteur public entraînerait « une recomposition du partage public-privé », passant par une « privatisation numérique ». L'ouvrage s'inscrit dans le droit fil des travaux bien connus de Gilles Jeannot : président du département Sciences humaines et sociales de l'École nationale des ponts et chaussées, celui-ci a mis depuis longtemps la question du service public au cœur de ses préoccupations de recherche, à partir de la figure de l'utilisateur (*Les usagers du service public*, « Que sais-je ? », 1998) et de celle du fonctionnaire (*Les métiers flous : travail et action publique*, Octarès, 2005 – *RFAP*, n° 118, 2006) ; ses travaux récents, tels ceux sur « La ville intelligente » ou « L'État-plateforme » (« Vie et mort de l'État-plateforme », *RFAP*, n° 173, 2020), témoignaient d'un investissement nouveau sur les effets de la numérisation sur les services publics. La collaboration avec Simon Cottin-Marx, l'un de ses anciens doctorants, dont les travaux portent sur le monde associatif (*C'est pour la bonne cause*, L'Atelier, 2021), apporte un utile éclairage sur le sujet, prolongeant les réflexions collectives engagées dans un numéro de la *RFAP* (« Quand les associations remplacent l'État », n° 163, 2017) coordonné par Gilles Jeannot. L'ampleur des matériaux collectés, le travail d'enquête réalisé, le large panel des entretiens effectués – travailleurs « ubérisés » (pp. 68-69), acteurs locaux (p. 87), fonctionnaires et militants associatifs (pp. 115 *sq.*) –, donnent tout son prix à un ouvrage qui apporte un éclairage de toute première importance sur un sujet encore mal connu et en perpétuelle évolution.

1° La première partie procède à une analyse approfondie de quelques-unes des figures emblématiques de cette « privatisation numérique », en mettant en évidence leur grande diversité. Diversité des formes : en dehors du transfert pur et simple à un opérateur privé d'une activité qui était assurée par le service public (transfert des cars Ouibus de la SNCF à Blablacar), l'initiative privée peut se déployer en marge du service public, par appropriation de l'espace public (trotinettes en *free floating*, Waze) ou offrir une offre complémentaire, par exemple pour l'information des voyageurs (Coyote, Citymapper, Google Maps) ; le service public en est parfois l'initiateur, à travers un processus d'ubérisation de certaines tâches

comme en matière de transport et de logistique (Stuart), ou l'encourager par sous-traitance (information sur les créneaux de vaccination délivrée par Doctolib). Diversité des enjeux : la privatisation peut concerner des questions sensibles, telles les données de santé (Health Data Hub) et toucher à des prérogatives de souveraineté (cloud).

Pour les auteurs, cette économie numérique repose sur deux logiques différentes : celle de la valorisation des données, via le *Big Data* et l'intelligence artificielle, relevant, comme l'a montré Sochana Zuboff, d'un « capitalisme de surveillance » ; celle de la mise en relation des offreurs et des demandeurs, en vue de réduire les coûts de transaction, prenant les traits d'un « capitalisme de plateforme ». Cette distinction ne saurait être surestimée, le processus de privatisation favorisant dans tous les cas la constitution de monopoles, compte tenu d'un « effet de club » (plus il y a d'utilisateurs, plus la qualité du service augmente), du coût marginal quasiment nul des offres de support numérique et d'un verrouillage (« lock-in ») figeant les positions acquises ; la domination d'une poignée de grandes entreprises mondiales en est la conséquence. Le succès des processus n'est cependant pas garanti, comme en témoignent les vicissitudes des tentatives de privatisation des services urbains par les majors du numérique dans le cadre des projets de « villes intelligentes » ou le recul des pouvoirs publics devant le risque de perte de souveraineté.

2° Si la privatisation numérique améliore le quotidien en offrant l'accès à de nouveaux services, elle comporterait aussi un ensemble d'effets négatifs : financement public sans contrepartie fiscale, pratiques d'écramage, risque de renforcement des inégalités sociales ; déstabilisant le service public, elle pourrait menacer à terme son existence. La seconde partie va donc s'attacher aux différents dispositifs de « réappropriation » visant à redonner au service public toute sa place au sein de l'économie numérique.

L'État a d'abord cédé à la « tentation du mimétisme » en mettant en place une série d'instruments empreints de la dynamique entrepreneuriale : la privatisation numérique serait aussi, et sans doute avant tout, celle des « esprits », poussant les organisations du secteur public à appliquer les standards du privé. Si l'idée d'« État-plateforme » n'a sans doute pas eu la portée que ses concepteurs avaient entendu, au départ, lui assigner, la conception d'« interfaces de programmes d'application » (*API*), à l'initiative de start-up d'État a permis la création de services nouveaux, tandis que l'accès aux sites publics était favorisé par la création d'un système d'identification unifié (France Connect) ; et l'offre de services numériques s'étend dans les administrations, à la faveur notamment du programme « Entrepreneurs d'intérêt général ». Si elles sont positives, la politique d'ouverture des données publiques (*Open data*) et la mise en place d'un service public de la donnée appellent cependant un point de vue nuancé dans la mesure où elles sont davantage conçues comme un support du développement économique que comme un instrument de transparence au service des citoyens.

C'est en fin de compte dans une autre direction qu'il faudrait s'orienter en vue de « réinventer » le service public. L'État est appelé en effet par les auteurs à soutenir les initiatives prises par des fonctionnaires relevant de structures administratives très diverses (gendarmerie, enseignement, collectivités locales...) en faveur des logiciels libres. Le service public devrait ainsi être recentré autour de « la dynamique de production collective des communs numériques » (p. 143), dont *OpenStreetMap* offrirait une bonne illustration : il aurait pour mission de rendre accessibles à tous les biens communs qu'apportent les services numériques ; et ce ré-encastrement du service public dans la logique des communs constituerait un indispensable contrepoint au capitalisme numérique inhérent aux processus de privatisation. La perspective est proche de celle développée par Sébastien Soriano (*Un avenir pour le service public. Un nouvel État face à la vague écologique, numérique, démocratique*, O. Jacob, 2020 – *RFAP*, n° 177, 2021), qui appelle l'État à jouer le rôle d'« entremetteur du Commun », en mettant à la disposition des structures qui s'en réclament des ressources et des infrastructures de nature à favoriser leur créativité et à accroître leur autonomie. Il reste que l'idée de « communs

numériques », écartée au cours du processus d'élaboration de la loi sur la République numérique, ne saurait être envisagée indépendamment de l'interférence des logiques de l'État et du marché, qui pèsent sur eux comme contrainte.

L'ouvrage ne se borne donc pas à dresser un état des lieux, parfaitement documenté, des formes nouvelles, directes ou indirectes, de privatisation résultant du développement de l'économie numérique et témoignant d'une mutation du capitalisme. Il montre que face à cette concurrence qui risque de les frapper d'obsolescence, la seule redéfinition du périmètre des services publics ne suffit pas : le service public est bel et bien contraint de se « réinventer » ; c'est en s'adossant à la notion de biens communs numériques qu'il pourrait trouver une nouvelle raison d'être et un nouveau principe de légitimité. Congruente avec la diffusion actuelle de la problématique des Communs dans de nombreux domaines de la vie sociale, la perspective ainsi adoptée est très stimulante et ouvre la voie à une réévaluation en profondeur de la question du service public.

Jacques CHEVALLIER

*Professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas, CERSA-CNRS*